

Etaient présents :

**Représentants de l'administration :**

- Eric DEVAUX, Administrateur provisoire de l'ENSAIT auprès duquel le comité technique est placé
- Gaël MONFRIER, Directeur Général des Services de l'ENSAIT
- Anne PRUVOT, Directrice des Ressources Humaines de l'ENSAIT

**Représentants du personnel :**

**TITULAIRES**

Boris DUCHAMPS, Doctorant contractuel  
Sabine CHLEBICKI, Ingénieur d'études  
François DASSONVILLE, Technicien de recherche  
Hubert OSTYN, Assistant ingénieur  
Céline D'HALLENDRE, Adjoint administratif  
Françoise POTIER, Ingénieur d'études  
Anne SION, Ingénieur d'études

**SUPPLEANTS**

Manuela FERREIRA, Maître de Conférences  
Frédéric VEYET, Contractuel  
Guillaume LEMORT, Contractuel  
Ashley DAHAL, Contractuel  
Sarah DEBISSCHOP, Contractuel

Le Président ouvre la séance à 9h00 en accueillant les membres du Comité.

Il constate que le quorum est atteint mais souhaite connaître le suppléant qui participera au vote en l'absence du titulaire Damien Soulat. Les représentants se consultent pour désigner Manuela Ferreira comme participant au vote.

Le Président du Comité Technique (CT) poursuit la réunion en rappelant qu'il faut désigner un secrétaire adjoint de séance étant entendu que la Directrice des Ressources Humaines, représentant de l'Administration est Secrétaire Permanent du Comité. Monsieur François Dassonville fait acte de candidature et est désigné Secrétaire Adjoint de séance à l'unanimité.

Le Président propose d'aborder le premier point à l'ordre du jour.

**1 – Campagne d'emplois 2015**

Le Président prend la parole pour indiquer que l'ancienne Direction a souhaité afficher le poste d'IGE en contrôle de gestion ce qui a recueilli un avis défavorable de ce comité. Il souhaite que ce poste soit gelé dans l'attente de la nomination d'un nouveau Directeur.

Monsieur Dassonville souhaite savoir si ce nouveau document est soumis au vote sans le poste d'IGE. Et Madame Chlebicki s'interroge sur la nécessité de le faire disparaître de la campagne.

Monsieur Monfrier indique que le poste apparaîtra dans le document soumis au Conseil d'Administration mais ne sera pas fléché. La destination sera choisie en septembre.

Monsieur Dassonville indique que le poste est déjà paru au recrutement.

Monsieur Monfrier précise que le profil sera supprimé.

Le Président incite les membres du comité à faire remonter les besoins de recrutement.

Monsieur Veyet indique qu'il manque le poste de DRH dans la campagne d'emplois.

Monsieur Monfrier indique que la modification sera également apportée pour le poste de DRH.

Monsieur Monfrier indique que des candidats sont en cours d'audition pour le poste de responsable du service financier parmi lesquels certains ont un profil de contrôleur de gestion.

Le Président confirme qu'il s'agira d'un critère de recrutement.

Madame Chlebicki s'interroge sur la pérennisation du poste d'assistant de direction.

Monsieur Monfrier indique qu'un contractuel occupe ce poste, son contrat a été prolongé d'une année jusque septembre 2016. Le mode d'occupation du poste sera étudié à la rentrée prochaine.

Sans remarque des représentants des personnels, le Président soumet au vote la campagne d'emplois 2015 en prenant en compte les modifications demandées : elle est approuvée à l'unanimité de 7 voix pour et une abstention.

| Avis du CT | Nombre de votants : | Pour | Contre | Abstention |
|------------|---------------------|------|--------|------------|
|------------|---------------------|------|--------|------------|

|                             |   |   |  |   |
|-----------------------------|---|---|--|---|
| Représentant des personnels | 8 | 7 |  | 1 |
|-----------------------------|---|---|--|---|

Le Président propose de passer au point suivant de l'ordre du jour.

## 2 – Le contrat de Site

Le Président soumet aux représentants des personnels le volet du contrat de site qui sera voté au Conseil d'Administration du 7 juillet prochain.

Madame Sion souhaite savoir quel est le positionnement du Ministère sur l'obtention d'un délai supplémentaire.

Le Président indique que le Ministre doit signer le contrat de site fin juillet, aucun délai n'a été accordé. En mars 2014 un courrier du Ministère a décrit la démarche de rapprochement entre les établissements pour remplacer le contrat quadriennal par un contrat de site. Il présente ensuite le contexte universitaire global. Au 1er janvier 2018, la fusion des trois grandes universités de la métropole lilloise sera effective, elle représentera 65 000 étudiants. Une convention a été signée le 8 juin dernier dans nos locaux dans laquelle les huit grandes écoles « le collegium des grandes écoles » s'engagent dans une collaboration renforcée avec l'Université de Lille. Ce collegium représente 6500 étudiants. Un dossier de candidature à l>IDEX (projet d'Initiative et d'Excellence) porté par l'Université de Lille (Fusion des 3 universités lilloises), le CNRS, l'INSERM, l'INRIA et les huit grandes écoles de la région (dont l'ENSAIT) a été accepté en première phase au mois d'avril 2015, la deuxième phase de choix se déroulera en janvier 2016. Il s'agit de fonds alloués aux universités régionales pour un montant de 600 millions d'euros. L'environnement universitaire tend à se structurer, le risque couru par l'ENSAIT, s'il n'y a pas de rapprochement avec le collegium c'est l'isolement. Le rapprochement avec l'Ecole Centrale ne concerne aujourd'hui que la Commission Paritaire d'Etablissement. Un rapprochement avec l'Ecole Centrale permettrait de conserver le diplôme, la spécificité, le savoir-faire et l'attractivité internationale de l'ENSAIT et un concours de recrutement spécifique à l'ENSAIT. L'autre possibilité pour l'ENSAIT est de devenir une école interne à l'Université de Lille comme l'est l'Ecole polytechnique.

Madame Sion demande si dans ce dernier cas l'ENSAIT délivrera un diplôme universitaire.

Monsieur Devaux indique qu'effectivement, il s'agirait d'un diplôme universitaire qui perdrait le nom ENSAIT. Par exemple l'Ecole polytechnique délivre un diplôme avec une spécialité chimie.

Madame Sion indique que l'Ecole polytechnique a été renommée.

Le Président précise qu'un tel rapprochement avec l'Université de Lille aurait pour conséquence la perte du nom ENSAIT. Les négociations en cours avec l'Ecole Centrale sont de ne pas délivrer un diplôme de l'Ecole Centrale avec une spécialité IG2I mais plutôt un diplôme IG2I par exemple. Il s'agit également du projet pour l'ENSAIT : délivrer un diplôme ENSAIT avec l'aval de l'Ecole Centrale. Une visite au Ministère a été organisée vendredi dernier pour créer un grand établissement de type EPSCP qui pourra délivrer plusieurs diplômes dont Centrale, ENSAIT, etc., avec la conservation des spécificités. Mais il s'agit d'une décision technique et politique qui doit être défendue en Conseil d'Etat. Le texte du volet spécifique a pour objectif la création d'un nouvel EPSCP avec conservation du diplôme et du concours de chacun. La

construction de l'établissement se fera au prorata du poids de chaque établissement. Cette orientation a plusieurs conséquences. La première est la mutualisation de certaines fonctions comme les services informatiques, les ressources humaines. L'ENSAIT pourra néanmoins avoir accès à plus de service puisqu'il y aura plus de moyens. Le chercheur pourra travailler avec 7 laboratoires de recherche contre un seul aujourd'hui, la spécificité ENSAIT textile peut créer des rapprochements. La seconde conséquence est la conservation de la maquette pédagogique.

Madame Sion demande si l'ENSAIT va conserver son financement de l'Etat à savoir la dotation globale de fonctionnement et les emplois délégués.

Le Président indique qu'il s'agit d'un des paramètres. L'objectif est de défendre au mieux les intérêts de l'ENSAIT. Entre les deux possibilités de l'autonomie et de la centralisation, c'est la dernière qui est la plus probable. Il faudra à la rentrée 2015 pérenniser un maximum de poste, le taux d'encadrement de l'ENSAIT est important, il est important de bien travailler la politique d'emplois.

Madame Sion demande si ce travail n'est pas trop tard pour la rentrée 2015.

Le Président indique que le calendrier imposé par le Ministère est le même que pour l'Université de Lille à savoir une échéance au 1<sup>er</sup> janvier 2018 avec des jalons.

Monsieur Dassonville indique que dans la version du contrat de site de l'Ecole Centrale, il est précisé « L'établissement de Centrale travaillera à la création ... ». Cela signifie-t-il que l'Ecole Centrale change de nom.

Le Président précise que le diplôme sera délivré par un institut, le diplôme Centrale en fera partie.

Monsieur Dassonville insiste sur le fait que Centrale se transforme en un nouvel EPSCP pour accueillir les formations d'Ingénieurs actuelles. Il n'y a pas de notion de création dans leur contrat de site.

Monsieur Monfrier indique qu'il s'agira d'un pôle d'ingénierie et non de l'Ecole Centrale.

Le Président précise que l'ancien Directeur a vu ses propositions de contrat de site complètement modifiées par retour du Ministère avec par exemple la notion de diplôme de spécialité contre autonomie.

Madame Sion indique qu'il existe déjà des mutualisations entre les établissements d'enseignement supérieur comme par exemple pour la formation ou les services des bibliothèques.

Monsieur Dassonville demande en quoi les indicateurs engagent l'ENSAIT dans la mesure où par exemple l'indicateur taux de réussite est de 100% en 2019, ce qui semble inaccessible.

Monsieur Monfrier répond qu'il s'agit d'indicateurs imposés par le Ministère, il s'agit d'objectifs à atteindre mais il n'y a aucune sanction s'ils ne le sont pas.

Madame Sion demande si un prélèvement sur fonds de roulement est une sanction.

Monsieur Monfrier précise qu'il s'agit de deux Ministères différents : l'interlocuteur pour le contrat de site est le MESR, l'interlocuteur pour le budget est Bercy.

Monsieur Dassonville souligne que l'indicateur Nombre d'apprentis est ambitieux pour un passage de 50/60 apprentis à 117.

Monsieur Monfrier répond qu'effectivement, c'est ambitieux mais qu'il s'agit de réformer le recrutement pour modifier les filières.

Madame Potier ajoute qu'en plus d'être ambitieux, c'est risqué puisque cela modifie substantiellement la recette de Formasup.

Le Président indique qu'effectivement, cette donnée est à modifier.

Madame D'Hallendre prend la parole pour souligner que l'indicateur relatif à l'insertion professionnelle est également élevé avec un objectif de 60% de diplômés en CDI. L'ENSAIT n'a pas la main sur le contexte économique et notamment la crise.

Le Président indique qu'il faut être ambitieux.

Madame Sion souhaite savoir quelles sont les actions qui seront menées pour atteindre les objectifs.

Le Président indique qu'un service des relations externes est à créer. Ce service aura pour mission la collecte de la taxe d'apprentissage, la formation continue, l'apprentissage, etc. Il s'agit de mettre en place une action structurée et un message unique de formation, de recherche et de relations internationales. Il s'agit également de mettre en place deux formules d'apprentissage : une alternance courte pour un rayon d'action local et une alternance longue pour un rayon d'action extra régional. Enfin la mutualisation est possible avec par exemple IG2I pour la prospection.

Monsieur Dassonville demande si l'un des jalons est de devenir membre de l'Ecole doctorale en 2018.

Le Président répond qu'effectivement les écoles doctorales sont notre contact pour les bourses régionales, il est important de participer au conseil pour obtenir des financements. Il s'agit d'une mission du Directeur de la Recherche.

Madame Sion demande si les Responsabilités et Compétences Elargies sont toujours d'actualité pour l'ENSAIT et pour Chimie.

Le Président indique qu'effectivement, il faut un passage aux RCE pour créer un EPSCP, le passage aux RCE doit être fait avant la création de l'EPSCP.

Monsieur Dassonville indique qu'en page 7 du document il est précisé qu'une certification ISO9001 est à obtenir en 2017. Madame Sion souhaite savoir quel sera le coût de cette certification.

Le Président n'est pas choqué par cette certification.

Madame Chlebicki indique qu'une démarche de certification est toujours structurante.

Madame D'Hallendre souligne que dans la partie relative aux ressources humaines, il est indiqué qu'il n'y aura plus de Comité Technique et de Conseil d'Administration ENSAIT mais qu'ils seront en commun.

Le Président répond que tout est à construire. Il souhaite recueillir les impressions des représentants de personnels sur le document.

Madame D'Hallendre indique que dans tous les cas, il s'agit d'un document imposé.

Le Président précise qu'un refus est possible mais qu'alors l'ENSAIT sera isolée.

Madame Sion souhaite savoir comment ont été sollicités l'ensemble des services pour la production du document : les relations internationales, les études, la recherche, etc.

Le Président répond qu'il s'agit d'un travail de la Direction qui date de mardi dernier. Beaucoup de choses sont subies mais il y a eu concertation avec les acteurs.

Monsieur Dassonville indique que ce document est très orienté sur la formation et pas sur les agents qui sont aujourd'hui en poste dans les Ecoles.

Le Président précise que la volonté a été de placer la concertation au cœur du projet pour ne pas laisser l'Ecole Centrale décider seule.

Madame Sion indique que les personnels sont très concernés, cela suscite beaucoup d'interrogation pour les équipes en place. Aucun cadre n'a été concerté pour la rédaction de ce document.

Le président répond qu'il y a effectivement des menaces dans une démarche de mutualisation mais il faut voir la valeur ajoutée que cela peut apporter à l'École notamment l'autonomie pour la maquette pédagogique et l'autonomie financière. Il y aura à la rentrée une implication directe des chefs de service puisqu'il faut aller chercher la compétence des agents de l'École.

Monsieur Monfrier précise que des groupes de travail thématiques seront organisés.

Le Président conclue qu'il s'agit d'une démarche inscrite dans la philosophie de projet concerté et soumet au vote le contrat de site. La majorité des membres s'abstient sur cette proposition de contrat de site avec une voix pour et 7 abstentions, aucun avis ne peut être formulé. La procédure peut cependant être poursuivie, le Comité Technique ayant été consulté.

| Avis du CT                  | Nombre de votants : | Pour | Contre | Abstention |
|-----------------------------|---------------------|------|--------|------------|
| Représentant des personnels | 8                   | 1    |        | 7          |

Sans question diverse et après épuisement des points à l'ordre du jour, le Président remercie les membres du Comité Technique et lève la séance à 12 heures.

Le Président de séance



Eric DEVAUX

Le Secrétaire permanent



Anne PRUVOT

Le Secrétaire de séance



François DASSONVILLE